

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la transition écologique et
solidaire

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Arrêté du 23 décembre 2019

portant commissionnement, modification du ressort territorial et cessation de fonction de fonctionnaires et agents chargés de fonctions de police judiciaire au titre du code de l'environnement, catégorie eau et nature

NOR : TREL1935706A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté de la ministre de la transition écologique et solidaire en date du 23 décembre 2019, les agents mentionnés dans le tableau suivant sont commissionnés pour exercer des missions de police judiciaire, selon leurs attributions et zones géographiques respectives :

Les agents mentionnés dans le tableau suivant sont commissionnés pour exercer des missions de police judiciaire, selon leurs attributions et zones géographiques respectives :

Prénom Nom	Service d'affectation	Attributions*	Zone de commissionnement
Gilles ALLANIC	DDTM 22 - Côtes D'Armor	Environnement en mer	Façade Atlantique (Bretagne; Pays de la Loire; Nouvelle Aquitaine)
Ghislaine BLANQUET	DDTM 85 - Vendée	Environnement en mer	Façade Atlantique (Bretagne; Pays de la Loire; Nouvelle-Aquitaine)
Philippe DARSU	DIRM Manche Est - mer du Nord	Environnement en mer	Façade Manche (Hauts-de-France, Normandie)
Jean-Philippe MAZOYER	DDPP 69 - Rhône	Faune sauvage captive	Rhône (69)
Xavier MICHEL	DDT 55 - Meuse	Eau et pêche en eau douce	Meuse (55)
Sandrine PERNET	DDTM 56 - Morbihan	Environnement en mer	Façade Atlantique (Bretagne; Pays de la Loire; Nouvelle Aquitaine)

*Les attributions relatives à l'eau et la pêche en eau douce donnent compétence pour rechercher et constater les infractions prévues aux titres II, VI et VII du livre I, aux chapitres Ier à VII du titre Ier du livre II, au titre III du livre IV et au titre VI du livre V du code de l'environnement.

Les attributions relatives aux espaces et au patrimoine naturels donnent compétence pour rechercher et constater les infractions prévues aux titres II, VI et VII du livre I, aux titres II, III, IV, V, VI et VII du livre III, au livre IV et au titre VIII du livre V du code de l'environnement et les infractions prévues par le code pénal en matière d'abandon d'ordures, déchets, matériaux et autres objets.

Les attributions relatives à la faune sauvage captive donnent compétence pour rechercher et constater les infractions prévues aux titres II, VI et VII du livre I et au titre I du livre IV du code de l'environnement.

Les attributions relatives à l'environnement en mer donnent compétence pour rechercher et constater les infractions prévues aux titres II, VI et VII du livre I, aux chapitres Ier à VIII du titre Ier du livre II, aux titres II, III, VI et VII du livre III et au livre IV du code de l'environnement.

Préalablement à l'exercice de leurs fonctions de police judiciaire, les agents prêteront serment devant le tribunal de grande instance de leur résidence administrative.

La situation des agents dont la liste suit est modifiée dans les conditions suivantes :

Prénom Nom	Service d'affectation	Attributions*	Zone de commissionnement précédente	Nouvelle zone de commissionnement
Emmanuel FOURGEAUD	AFB SD 82	Eau, nature et sites	Mayotte, Réunion	Occitanie
Gaëlle URVOY	PNCal Parc national des Calanques	Eau, nature et sites	Parc national de Port-Cros et territoire des communes ayant vocation à en faire partie et des réserves naturelles dont la gestion est confiée à l'organisme chargé de ce parc	Parc national des Calanques et territoire des communes ayant vocation à en faire partie et des réserves naturelles dont la gestion est confiée à l'organisme chargé de ce parc

Prénom Nom	Service d'affectation	Service d'affectation précédent	Attributions*	Zone de commissionnement
Laurence VERNISSE	DDTM 34 - Hérault	DREAL Occitanie	Espaces et patrimoine naturels	Occitanie

Le commissionnement des agents dont la liste suit est abrogé :

Prénom Nom	Service d'affectation	Zone de commissionnement	A compter du
Pierre BOUVAIS	DEAL Mayotte	Mayotte	17/11/2019